Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet VSH Chatillon sur la commune principale de l'AIOT 3 Avenue Jean Jaurès 92320 Châtillon.

La référence de votre dossier est A-3-3VBJ6612 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 13/11/2023 à 17h35 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur : Je ne connais pas le service instructeur

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Mandataire

N° SIRET 84425497900033

Organisme: **HYNAMICS**

Fonction : Ingénieur sécurité industrielle

Personne morale

N° SIRET 90860078600010

Raison sociale VALLEE SUD HYDROGENE

Forme juridique SAS, société par actions simplifiée

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

28 RUE DE LA REDOUTE

92260 FONTENAY AUX ROSES

Signataire

Qualité : Directeur Général

Référent

Fonction : Ingénieur sécurité industrielle

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : VSH Chatillon

Description des activités :

Le projet consiste à construire une unité de stockage et de distribution d'hydrogène à partir des

tubetrailers dans la commune de Châtillon, dans le département des Hauts-de-Seine. La mise en service de la station est prévue pour fin mars 2025. La station sera dédiée au ravitaillement en hydrogène des lignes de bus d'Île-de-France Mobilités circulant sur le territoire de Vallée Sud Grand Paris ainsi que des bennes à ordures ménagères du territoire de Vallée Sud Grand Paris. Pour cette raison l'installation est considérée dans la catégorie des « constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif » (CINASPIC). Le site ne sera pas accessible au public, mais seulement aux opérateurs techniques et aux conducteurs des bus et des bennes à ordures ménagères il n'est donc pas considéré comme un Établissement Recevant du Public (ERP). Les principaux équipements prévus sur site sont les suivants: • Station de compression ATAWEY H2Flow 700 TT • Bornes de distribution (4) • Module d'import d' hydrogène • Ensemble de stockage Moyenne Pression (env. 500 bars) • Ensemble de stockage Haute pression (env. 1000 bars)

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : NON

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse 3 Avenue Jean Jaurès 92320 Châtillon

X:648822 Y: 6856351

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d' eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? OUI

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1416	1416	Stations-service à hydrogène	la quantité journalière d'hydrogène distribuéé 800 kg/j	DC	Quantité jounalière maximale distribuée
4715	4715-2	Hydrogène (numéro CAS 133 74-0)	Quantité -susceptible d'être présente 0.748 t	D	Capacité moyenne pression + Capacité haute pression + Quantité H2 présente dans circuits et équipements divers + Capacité de tube trailer

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? NON

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

L'installation ne génèrera pas d'autre déchets que des DIB (déchets industriels banals). Un contrat de gestion des déchets sera signé avec un prestataire spécialisé.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : OUI

Précisez : Conformément à la réglementation ICPE, le site sera équipé d'un nombre d'hydrants suffisant ou d'une capacité (réserve) d'eau équivalente.

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

L'installation est conçue selon les règles de l'art par des constructeurs spécialisés, avec un objectif de réduire au minimum le niveau de risque présent. En plus des mesures de prévention (soupapes, vannes, détecteurs) et de protection (évents et centrale incendie), l'installation est équipée d'extincteurs portatifs adaptés.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)